

# Traitement des tumeurs hépatiques par radio-embolisation

## Fiche d'information et de recommandation

Il vous a été proposé une radiothérapie interne sélective hépatique par microsphères (également dénommée radio-embolisation hépatique). Voici les instructions et les précautions à suivre après le traitement.

Prenez le temps de lire attentivement ces instructions et discutez-en si vous le désirez, avec vos proches, votre médecin traitant ou médecin spécialiste. Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le service de médecine nucléaire dans lequel vos traitements sont prévus (coordonnées en fin de fiche d'information).

## Indications

La radio-embolisation est destinée aux patients présentant des tumeurs hépatiques primitives ou secondaires (métastases). Il s'agit d'un traitement ciblé qui délivre des millions de billes microscopiques radioactives chargées à l'Yttrium-90, appelées Y90-microsphères, injectées directement au plus près de la tumeur hépatique via le système artériel. Il est réservé aux patients ayant une bonne fonction hépatique.

## Déroulement du traitement

Une première artériographie de repérage de l'anatomie et de la voie d'accès des lésions dans foie est réalisée par le radiologue (Phase I). Celle-ci est très importante et apporte de nombreuses informations indispensables à l'équipe médicale. Elle permet de :

- ▶ Fournir une cartographie détaillée du système vasculaire du foie
- ▶ « Préparer le terrain » pour la radio-embolisation (en occluant certains

vaisseaux sanguins qui pourraient être responsables d'une fuite ultérieure de microsphères radioactives lors du traitement)

- ▶ « Simuler le futur traitement » par l'injection d'albumine marquée qui permet d'objectiver sa distribution et concentration au sein des tumeurs du foie, et de mettre en évidence d'éventuelles « fuites » de particules en dehors du foie. Ce traceur est révélé par une scintigraphie réalisée juste après l'artériographie.



CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX

Pôle imagerie médicale  
Service de médecine nucléaire

📍 Hôpital Haut-Lévêque + [chu-bordeaux.fr](http://chu-bordeaux.fr)

Si l'artériographie préparatoire n'a pas révélé de contre-indication au traitement (tel qu'une accumulation significative de traceur dans les organes voisins du foie ou au niveau des poumons), la radio embolisation hépatique peut alors être réalisée (Phase II). L'intervention est réalisée sous anesthésie locale par un radiologue interventionnel. Il introduit au niveau de l'aîne, un petit tube (cathéter) dans l'artère fémorale qu'il va faire remonter jusqu'au foie. Ensuite, les Y90-

microsphères vont être administrées directement par le Médecin nucléaire vers la tumeur hépatique où elles vont se loger. Un TEP-TDM est réalisé le lendemain afin de s'assurer du bon positionnement de celles-ci et évaluer la dose réellement délivrée au niveau de la tumeur.

La prise en charge pour ce type de traitement nécessite deux hospitalisations de 24 à 48h à plus ou moins 15 jours d'intervalle.

## Bénéfices du traitement escomptés

Le traitement par Microsphères marquées à l'Yttrium 90 a pour but principal de traiter la maladie.

## Effet secondaires du traitement

Une douleur abdominale, des nausées ainsi qu'une fièvre modérée peuvent être observées. Des médicaments seront alors prescrits. Il est également possible de ressentir de la fatigue.

Comme tout traitement invasif, d'autres complications beaucoup plus rares peuvent parfois survenir. Nous vous invitons à vous référer à la documentation spécifique qui vous sera remise lors de la consultation médicale ainsi qu'aux explications et échanges que vous aurez eus avec votre médecin lors de la consultation.

## Conseils de radioprotection après le traitement

Dans le cas de ce type de traitement, l'activité de l'Yttrium-90, est faiblement irradiante en dehors du corps.

Toutefois, nous conseillons de respecter quelques mesures de radioprotection contre le rayonnement.

### Recommandations générales à appliquer pendant les 72 heures qui suivent l'injection

- ▶ Buvez suffisamment d'eau : 1 à 1,5 L par jour incluant également jus de fruit, tisanes, café, eau gazeuse, etc...
- ▶ Pas de recommandations particulières pour les déchets.
- ▶ Après chaque passage aux toilettes, tirez 2 fois la chasse d'eau et lavez-vous systématiquement les mains
- ▶ Isolez le linge souillé uniquement par des urines, matières fécales ou du sang, du reste du linge familial et lavez-le séparément en machine.
- ▶ Pour les messieurs, urinez en position assise afin d'éviter des projections d'urine qui pourraient augmenter les risques de contamination.

## Recommandations par rapport à vos proches et l'entourage

- ▶ Évitez tout contact rapproché et prolongé avec une femme enceinte ou les jeunes enfants de moins de 10 ans (ex : les porter sur les genoux, leur donner un biberon, rester assis longuement côte à côte, dormir dans la même chambre qu'un enfant...) pendant 1 semaine.
- ▶ Si vous avez une profession en lien avec la petite enfance, signalez-le au professionnel qui vous a pris en charge pour votre examen.
- ▶ Dans le cas d'un trajet en avion, demandez une attestation pour passer les portiques à l'aéroport.

## Recommandations pour le personnel soignant en cas de soins à domicile

- ▶ Toute professionnelle enceinte devra éviter d'être en contact prolongé avec le patient pendant 1 semaine.
- ▶ La présence des professionnels à moins d'un mètre doit être limitée pendant 72 heures.
- ▶ Pour le nettoyage-désinfection de la chambre et pour tous les soins apportés au patient (soins d'hygiène et soins techniques), pendant 72 heures :
  - ▶ Mettre une tenue professionnelle qui sera réservée aux soins du patient.
  - ▶ Mettre des gants à usage unique.
  - ▶ Privilégier le lavage des mains à la friction par solution hydroalcoolique. Les produits utilisés (savon, détergent-désinfectant) restent identiques à ceux que vous utilisez habituellement.
  - ▶ Vider régulièrement les poches à urines dans les WC et tirer 2 fois la chasse d'eau.
- ▶ Pas de recommandations particulières pour les déchets.
- ▶ Les soins doivent être réalisés avec rapidité et dextérité afin de limiter le temps passé auprès du patient.
- ▶ Reporter à 72 heures, si possible et sauf urgence, tout prélèvement biologique.
- ▶ En cas d'actes interventionnels urgents, transmettre ces recommandations au service prestataire.

Il est important de rappeler que les contacts rapprochés de courte durée ne présentent aucun risque

## Contraception

Afin de réduire les risques de modification des cellules reproductrices par les radiations, un projet de grossesse devra être reporté au-delà de 4 mois. De ce fait, vous et/ou votre partenaire devrez toujours utiliser des moyens de contraception fiables pendant cette période.

## Allaitement

L'allaitement doit être arrêté.

## Aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

Le traitement n'a aucun effet ou un effet négligeable sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

**Après échéance des délais mentionnés ci-dessus, toutes les recommandations décrites n'ont plus lieu d'être appliquées.**

Pour toute information complémentaire,  
n'hésitez pas à nous contacter.

Tél. **05 25 35 20 94** ou **05 57 65 64 08**

**medecine-nucleaire.hl@chu-bordeaux.fr**

**coordo.riv-hl@chu-bordeaux.fr**



**CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX**

**Hôpital Haut-Lévêque**  
Avenue de Magellan 33604 Pessac cedex  
Tél. 05 56 79 56 79

+ [chu-bordeaux.fr](http://chu-bordeaux.fr)